

482/222



Saint-Florent, le 01 août 2022

**ARRETÉ DE STATIONNEMENT ET CIRCULATION
TRAVAUX DE SURELEVATION IMMEUBLE TAVERA
RUE DE LA PHARMACIE
du 01/10/2022 au 31/03/2023**

Le Maire de la Commune de Saint-Florent,

Vu le Code de la route, notamment les articles R 411.5, R 411.7 et R 411.8 ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122.22, L2122.23, L2211.1, L2212.2, L2213.1, L2213.3, L2213.5 ;
Vu le Code de la Voirie Routière ; l'ensemble des textes qui l'ont modifié et complété ;
Vu la Loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée et complétée par la loi n° 82.623 du 22 juillet 1982 relative aux Droits et Libertés des Communes, des Départements, des Régions et L'Etat ;

CONSIDERANT la demande de la société CTBC pour des travaux de surélévation de l'immeuble Tavera du 01 octobre 2022 au 31 mars 2023.

ARRETE

Article 1 - Il est autorisé l'installation d'une grue et du matériel de chantier dans la rue de la pharmacie du Port durant toute la durée des travaux du 01 octobre 2022 au 31 mars 2023.

Article 2 – La circulation et le stationnement seront interdits dans la rue de la pharmacie du Port durant toute la durée des travaux, à partir du 01 octobre 2022 jusqu'au 31 mars 2023.

Article 3 - Le chef de la Brigade de Gendarmerie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire,



Claudie OLMETA